ORGANISATION MONDIALE

G/SPS/GEN/1049/Corr.1

9 novembre 2010

DU COMMERCE

(10-5986)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX (CIPV)

Réunion des 20 et 21 octobre 2010

Corrigendum

La communication ci-après, reçue le 21 octobre 2010, est distribuée à la demande du Secrétariat de la CIPV.

Le paragraphe 31 doit se lire comme suit:

- 31. Le Secrétariat de la CIPV continue d'aider à la formulation d'un certain nombre de projets visant à améliorer les capacités phytosanitaires des membres. Il s'agit entre autres de ce qui suit:
 - Projet régional pour l'**Afrique de l'Est** concernant *Bactrocera invadens*, estimé à 9 millions de dollars EU;
 - Renforcement des services phytosanitaires au Mozambique;
 - Cinq (5) projets de fonds d'affectation spéciale pluriannuels proposés aux donateurs par la FAO;
 - Renforcement de la réglementation phytosanitaire du Royaume du Lesotho.

Le paragraphe 36 doit se lire comme suit:

36. La question de la pérennité du Secrétariat de la CIPV et, partant, du programme de travail de la CIPV revêt un caractère d'urgence. Les ressources (financières et humaines) allouées actuellement ne sont tout simplement pas suffisantes, avec un déficit budgétaire prévisionnel d'environ **1,2 million de dollars EU** en 2011.
